



APPEL À PROJETS GLOBAL

Mise en œuvre des Initiatives en faveur d'une Alimentation durable à destination des Mangeurs du territoire

Date limite de réponse : 30/09/2024

Département Ressources Naturelles & Économie Circulaire

Direction Alimentation & Agriculture

Alexandra DESPRES, chargée de mission PAT

Alexandra.despres@agglo-laval.fr

02 53 74 11 39

Hôtel communautaire

1 place du Général Ferrié

CS 60809 – 53008 Laval Cedex

www.agglo-laval.fr

PRÉAMBULE

Dans sa feuille de route 2020-2026, l'agglomération s'est engagée dans une démarche de concertation pour construire une politique alimentaire à travers l'émergence d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT) labellisé en 2021.

La concertation désigne la co-construction avec l'ensemble des acteurs sociaux-économiques souhaitant s'investir et porter une vision commune de l'avenir de l'alimentation sur un territoire par le biais d'actions concrètes mises en œuvre collectivement.

La préfiguration du Projet Alimentaire Territorial de Laval Agglo a réuni une grande pluralité d'acteurs représentant différents maillons du système agro-alimentaire et tout autant d'activités variées.

Leurs actions portent sur des sujets très diversifiés tels que le développement de circuits courts, la sensibilisation des publics à une alimentation durable, l'accompagnement des futurs agriculteurs, l'approvisionnement de la restauration collective et hors domicile, etc.

Ce foisonnement d'initiatives représente un défi majeur dans la mise en place d'un PAT cohérent et moteur pour le territoire et ses acteurs locaux.

En réponse à ce défi et en parallèle de la mise en œuvre du plan d'action du PAT lancé en octobre 2023, la collectivité réaffirme une politique de soutien actif en accompagnant dès à présent les porteurs de projet dans leur capacité à agir et transformer le territoire via ce fonds d'aide.

OBJECTIF

L'objectif de cet appel à projets est de renforcer la capacité des acteurs socio-économiques du territoire de Laval agglomération à répondre aux enjeux de transition alimentaire en finançant les initiatives alimentaires dans une phase de création ou de développement. La finalité poursuivie étant de développer l'accès à une alimentation de qualité pour les habitants.

L'appel à projets favorise l'interconnaissance des acteurs et leurs opportunités d'actions, et permet une mise en musique des initiatives alimentaires de chacun dans la stratégie globale de la politique alimentaire du territoire.

QUI PEUT CANDIDATER ? QUELS SONT LES CRITÈRES ?

Les projets proposés doivent remplir les conditions minimales suivantes :

- Être au choix : un groupement d'employeurs, association, coopérative, société d'intérêt collectif, groupements d'intérêt économiques, exploitant agricole
- Démontrer le caractère innovant du projet
- Avoir une portée collective et d'intérêt général sur la thématique de l'alimentation locale et durable en faveur d'un environnement préservé

- Contribuer à développer une offre de qualité des produits (promotion exclusive des produits de qualité bénéficiant d'un signe officiel de la qualité et de l'origine : agriculture biologique), représentative du territoire. Les produits proposés devront être issus du territoire de Laval Agglomération ou du département de la Mayenne
- Répondre à un ou plusieurs des 6 axes stratégiques du PAT de Laval Agglomération
- Avoir présenté une demande conformément aux dispositions du présent règlement

Ne sont pas concernés par le présent appel à projets toute proposition intervenant sur le domaine privé ou relevant d'une opération à caractère commercial ou entrepreneurial.

MONTANT DE L'AIDE & NATURE DES DÉPENSES

Pour les projets individuels, Laval Agglomération prendra en charge 50 % du montant total de la dépense subventionnable, limitée à 10 000 €. Le plafond de la subvention est fixé à 5 000 € par bénéficiaire.

Pour les projets collectifs, Laval Agglomération prendra en charge 50 % du montant total de la dépense subventionnable, limitée à 20 000 €. Le plafond de la subvention est fixé à 10 000 €.

Sont éligibles au fonds d'aide les catégories de dépenses suivantes :

- Investissements immatériels :
 - Aide au montage juridique
 - Ingénierie de projet
 - Étude de faisabilité concernant les projets innovants
 - Étude de marché
 - Frais d'installation d'un système informatique ou application liés à l'activité
- Investissements matériels suivants :
 - Matériel spécifique lié à l'activité (exemple : terminal de paiement, mobilier, équipements, la location ou l'achat d'un moyen de transport, etc.)

Les dépenses relatives à la constitution d'une marque spécifique sont exclues.

PLANNING PRÉVISIONNEL

1^{er} juillet 2024

Publication de l'appel à projet

30 septembre 2024

Date limite de dépôt des candidatures

Octobre 2024

Analyse et sélection du candidat retenu

ANALYSE DES CANDIDATURES

Les candidatures seront examinées sur la base des dossiers remis par les porteurs de projets. Le comité de sélection composé d'élus du Bureau Environnement se laisse la possibilité de demander à rencontrer le porteur de projet ou de fournir tous compléments ou précisions nécessaires à la compréhension et à l'analyse des candidatures.

Les candidatures incomplètes, déposées après l'échéance fixée dans le présent appel à projets ou celles qui ne présenteraient pas les capacités économiques, financières, techniques ou professionnelles de nature à porter utilement un projet seront éliminées.

La sélection des meilleures candidatures sera opérée, sur la base des critères suivants, lesquels ne sont ni hiérarchisés, ni pondérés, mais appliqués globalement :

- Les compétences du porteur de projet, son expérience et ses références de projets comparables
- L'existence d'un modèle économique durable
- L'insertion du projet dans son environnement aux différentes échelles territoriales (quartier, commune, agglomération)
- L'impact social et environnemental
- La réponse à un besoin du territoire
- La dimension collaborative et l'ancrage territorial

Le Bureau environnement se réunira en novembre 2024 pour analyser les candidatures sélectionnées.

La collectivité peut ne pas donner suite à l'appel à projets.

COMMENT CANDIDATER ?

Les porteurs de projets intéressés sont invités à soumettre leur candidature par écrit, en incluant les éléments suivants :

- Dossier de candidature dûment complété et signé (Annexe 1 page 6 et 7 du règlement fonds d'aide MIAM)
- Une présentation du porteur de projet : compétences, expériences et références professionnelles
- Une description du projet : activités, modèle économique, cadre juridico-financier, produits proposés et de leur mode de production, grille tarifaire indicative des produits, proposition

d'aménagement et d'animation du stand, son inscription au sein des futures Halles Gourmandes et la dynamique économique locale, ceci sur la première année potentielle d'exploitation post-livraison du bâti.

- Une étude de faisabilité technico-économique
- Le statut juridique : numéro de SIRET (ou équivalent selon le statut de l'entité porteuse)
- Devis (facultatif)
- RIB

Le dossier de candidature est obligatoirement dématérialisé et à transmettre au contact PAT ci-dessous, avant le 30 septembre 2024.

Alexandra DESPRES

Alexandra.despres@agglo-laval.fr

02 53 74 11 39

Hôtel communautaire

1 place du Général Ferrié

CS 60809 – 53008 Laval Cedex

www.agglo-laval.fr

